DOTATIONS AUTORISEES POUR LES CONCOURS DEPARTEMENTAUX à compter du 1^{er} Janvier 2020 y compris pour les mêlées

CONCOURS NON INSCRITS AU CALENDRIERS : 100 € maximum

Pas de concours entre 101 € et 249 € pour les doublettes

Pas de concours entre 101 € et 349 € pour les triplettes

CONCOURS TETE A TETE PETANQUE OU JEU PROVENCAL : 150 € (minimum)

CONCOURS FEMININ DOUBLETTES : 150 € (minimum)

CONCOURS FEMININ TRIPLETTES : 300 € (minimum)

CONCOURS PETANQUE DOUBLETTES : 250 € (minimum)

CONCOURS PETANQUE TRIPLETTES: 350 € (minimum)

CONCOURS JEU PROVENCAL : 300 € (minimum) sur 1 jour

CONCOURS JEU PROVENCAL : 500 € (minimum) sur plus d'un jour